

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

# DIPLÔME D'ÉTAT

## DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

**Spécialité Perfectionnement sportif**

Mention Escalade en milieux naturels

est attribué en application de l'arrêté de mention du 31/01/2012

à Monsieur Matthieu BURGY (Numéro NJS : NJS00356599J)

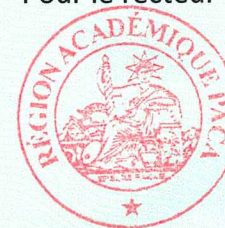
né(e) le 14/09/1997 à Dijon (Côte-d'Or France)

N° du diplôme DE013220007

Signature du titulaire

A MARSEILLE, le 17 février 2022

Pour le recteur de région académique  
et par délégation  
L'inspecteur



Youri FILLOZ

Cadre national des certifications professionnelles niveau 5

**CARTE PROFESSIONNELLE  
D'EDUCATEUR SPORTIF  
N° 00623ED0258**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Educateur sportif

## CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice :  
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur  
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr>



Nom de naissance : **BURGY**

Nom d'usage : **BURGY**

Prénom : **Matthieu**

Nationalité : **Française**

Date de naissance **14/09/1997**

Lieu de naissance : **DIJON**

N° de carte : **00623ED0258**

Carte délivrée au nom du ministre chargé  
des sports par : **Préfecture des Alpes-  
Maritimes**

Expire le : **26/07/2028**

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'Etat.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports votre lieu principal d'exercice.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

**BREVET  
D'ÉTAT**

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1er DEGRÉ

Option ANIMATION DES ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

est attribué en application de l'arrêté ministériel du 19 Juin 2000

à Mademoiselle BRAULT Vanessa

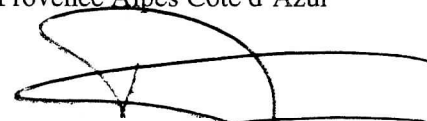
Né(e) le 9/03/73 à Grenoble 38

N° 013 00 0232 A Marseille le 19 Juin 2000

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,  
le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports,  
Provence Alpes Côte d'Azur



Pierre FRANCOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET  
D'ÉTAT

D'ANIMATEUR TECHNICIEN DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA JEUNESSE

Sur proposition du jury régional de Marseille

réuni en séance plénière le 9 juillet 2004

Le Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse

Spécialité Activités Sociales-Vie Locale Option Loisirs touristiques de pleine nature

est délivré à M<sup>me</sup> Mademoiselle Vanessa BRAULT

épouse né(e) le 9 mars 1973 à Grenoble (38)

en application du décret n° 86-687 du 14 mars 1986.

N° 013.04.0281 Marseille, le 20 juillet 2004

"Diplôme homologué au niveau IV, code CNIS 335 T, par arrêté publié au journal Officiel du 14 janvier 1996"

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,  
Pour le directeur régional et départemental  
l'inspecteur,

  
Gérard NOCELLA



## Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Provence Alpes Côte d'Azur

Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports pour la Côte d'Azur

# ATTESTATION

Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports de Provence Alpes Côte d'Azur certifie qu'au vu des résultats suivants :

***UC1 et UC 2 : obtenues par équivalence***

(titulaire du diplôme *Initiateur F.F.M.E.* figurant à l'annexe V de l'arrêté du 2 mai 2006)

**UC 3 : acquise suite à la délibération du jury réuni le 16 juin 2009 à la Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports pour la Côte d'Azur,**

le Certificat de spécialisation « Activités d'Escalade » associé au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport publié au J.O.R.F. du 15/6/06 page 9027 a été attribué à ***Mademoiselle Vanessa BRAULT.***

Fait à Boulouris, le 16 juin 2009

P/o Le Directeur Régional et Départemental,  
L'expert désigné,

Christian MOTTUEL

**CARTE PROFESSIONNELLE  
D'EDUCATEUR SPORTIF  
N° 01302ED0164**



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Educateur sportif

## CARTE PROFESSIONNELLE



Qualifications et prérogatives d'exercice :  
scannez le code ci-dessous ou rendez-vous sur  
<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr>



Nom de naissance : **BRAULT**

Nom d'usage : **BRAULT**

Prénom : **Vanessa**

Nationalité : **Française**

Date de naissance : **09/03/1973**

Lieu de naissance : **GRENOBLE**

N° de carte : **01302ED0164**

Carte délivrée au nom du ministre chargé des sports par :  
**Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Expire le : **06/01/2030**

Vous avez procédé à la déclaration d'éducateur sportif mentionnée à l'article L. 212-11 du code du sport. Suite à cette déclaration, vous êtes titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif ci-dessus. Elle est valable 5 ans et doit être présentée lors de tout contrôle par les services de l'Etat.

Conformément à l'article R. 212-85 du code du sport, il vous revient d'informer les services de votre préfecture de tout changement de l'un des éléments qui figurent dans votre déclaration. Cette démarche est possible en ligne sur le site : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Par ailleurs, conformément à l'article R. 322-5 du code du sport, une copie de votre carte professionnelle doit être affichée sur le(s) lieu(x) où vous exercez votre activité.

Pour toute question relative à votre déclaration ou à votre carte professionnelle d'éducateur sportif, veuillez-vous adresser au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports votre lieu principal d'exercice.

## **brevet fédéral d' initiateur escalade**

Je soussigné, Pierre You, président de la FFME, atteste que

**RUGGIERI Christophe**

**Né(e) le 15/06/1968**

a suivi avec succès la formation : initiateur escalade

Délivré le 14/06/2015 (Stage N°5330 du 21/05/2015 au 25/05/2015)

Pierre You

Président de la FFME



**ffme**

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade

## **Diplôme Initiateur escalade**

Je soussigné, Jean-Paul Peeters, président de la FFME, atteste que

**BRAULT Vanessa**

**Né(e) le 09/03/1973**

a suivi avec succès la formation Initiateur escalade

Délivré le 07/02/2004

Jean-Paul Peeters  
Président de la FFME



**ffme**

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade



# Équipeur sites sportifs escalade

Je soussigné, Pierre You, président de la FFME, atteste que

**RUGGIERI Christophe**

**Né(e) le 15/06/1968**

a suivi avec succès la formation : Équipeur sites sportifs escalade

Délivré le 07/04/2015 (Stage N°5412 du 02/04/2015 au 06/04/2015)

Pierre You  
Président de la FFME



**ffme**

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade

## **Équipeur sites sportifs escalade**

Je soussigné, Pierre You, président de la FFME, atteste que

**BRAULT Vanessa**

**Né(e) le 09/03/1973**

a suivi avec succès la formation : Équipeur sites sportifs escalade

Délivré le 21/05/2015 (Stage N°5412 du 02/04/2015 au 06/04/2015)

Pierre You

Président de la FFME

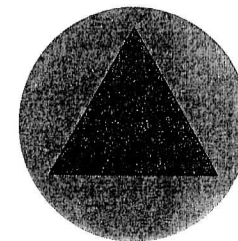


**ffme**

fédération  
française  
de la montagne  
et de l'escalade

R.F.

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE



# BREVET NATIONAL DE SECOURISTE

Le Ministre de l'intérieur,

Vu le procès-verbal du jury d'examen en date du ..... 2 MAI 1989 ..... déclarant que  
M. Monsieur RUGGIERI Christophe ..... , né le 15 JUIN 1968 ..... , a subi avec succès les épreuves exigées  
des candidats au **Brevet National de Secouriste.**

Délivre à M. Monsieur RUGGIERI Christophe ..... le présent diplôme .

Fait à ..... NIMES ..... , le 2 MAI 1989

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
LE PREFET DU GARD,

Jean-Louis DUFEIGNEUX

N° 698-89

Le Chef du Service Interministériel Régional  
des Affaires Civiles et Economiques  
de Défense et de la Protection Civile  
C.F. A.P.S.E. n° 98/304  
Examen du 07 MAI 1989 au CREPS A.S.T.



# ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Délibéré en application des articles 1 & 3 du décret n° 91-834 du 30 août 1991

Je soussigné, Pr. Marc GENTILINI Président de la Croix-Rouge Française  
atteste que :

**M, Mme, Mlle** VANESSA BRAULT

**né(e) le** 09/03/73 **à** GRENOBLE

a suivi avec succès une session de formation aux premiers secours

**du** 04/10/99 **au** 05/10/99

et lui délivre la présente attestation n° 0502886

**fait à** Paris **le** 20 novembre 1999

*Le Formateur chargé de  
l'Evaluation Certificative*

*Le Président du  
Conseil Départemental*

*Le Président de  
la Croix-Rouge Française*



Pr. Marc GENTILINI

## BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS

## EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE

Délibéré en application de la décision des Directeurs Généraux des sociétés de Croix-Rouge d'Europe

**Nom** BRAULT **Prénom** VANESSA

**Date** 05/10/99 **Lieu** MARSEILLE

Délibéré par la **Croix-Rouge Française**

**fait à** Paris **le** 20 novembre 1999

*Le Président de la Croix-Rouge Française*



Pr. Marc GENTILINI

In accordance with  
European Red Cross Standards  
on FIRST AID



**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**